COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 6 décembre 2023
Greffe + Travaux_0134 + 7132_Préavis édités + 06 Ruisseau du Mont_NS

Préavis No 01/2024

Travaux de réaménagements cours inférieur Ruisseau du Mont

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

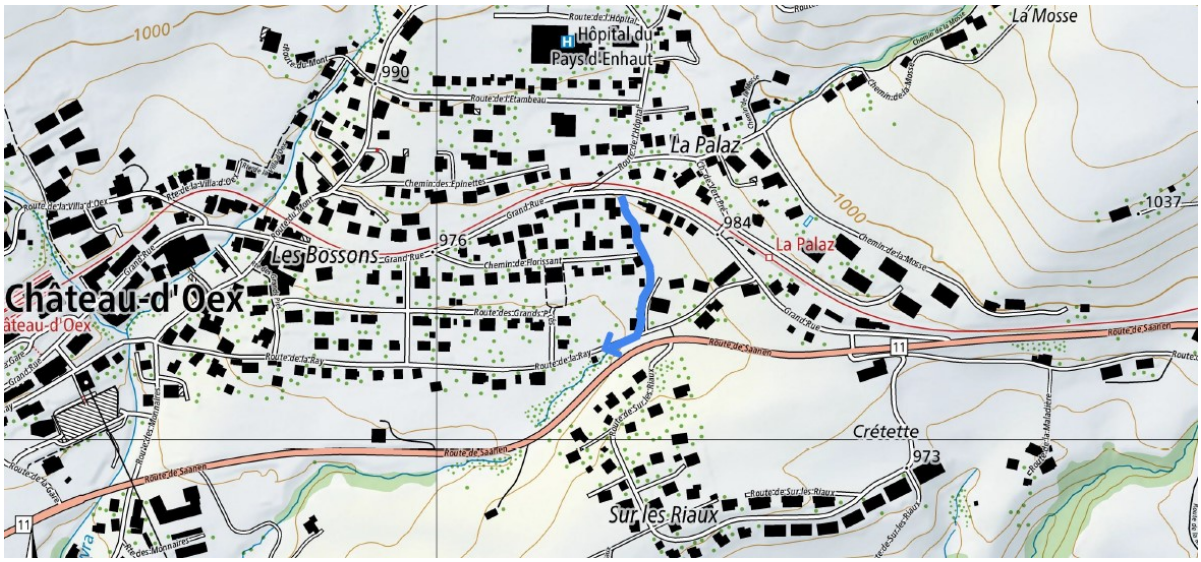
Par le présent préavis, la municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit pour divers travaux de réaménagements du cours inférieur du Ruisseau du Mont.

CONTEXTE

Après le réaménagement de la partie supérieure du Ruisseau du Mont en 2022, il convient de s'occuper de la portion du ruisseau du Mont située entre la Grand'Rue (au niveau du bâtiment de la Rochette) et la route de la Ray. Ce ruisseau s'est, au cours de ces dernières années, refermé.
La végétation a envahi, petit à petit, les berges ; deux murs de soutènement se sont dégradés et menacent de s'écrouler dans le lit pouvant ainsi entraver l'écoulement des eaux. Le projet présenté prévoit des mesures de sécurisation ainsi que des mesures de renaturation.

La prise de conscience des risques liés aux débordements du cours d'eau et à la déstabilisation des berges a conduit à des actions concrètes visant à renforcer la sécurité du quartier. Les multiples points de débordement identifiés tout au long du ruisseau ont déjà conduit à la mise en œuvre de travaux de sécurisation, marquant ainsi un premier pas vers la protection des zones vulnérables. Le projet se focalise sur le tronçon entre la Grand'Rue et la route de la Ray, une zone qui présente des problématiques importantes telles que l'érosion des berges, la détérioration d'ouvrages d'art, la présence d'obstacles pour la faune aquatique et une capacité hydraulique insuffisante. Face à la proximité des habitations, il devient impératif d'intervenir rapidement avec des mesures de sécurisation adéquates pour prévenir les potentielles conséquences néfastes pour la communauté et l'environnement local.

SITUATION DU PROJET



NATURE DES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS PREVUS

Le plan en annexe (format A3 sans échelle) précise l'emplacement de chaque tronçon décrit dans la suite du présent document.

Travaux de sécurisation

- Tronçon 1 : Reprise en sous-œuvre de mur de soutènement, mise en place d'enrochement sur les rives
- Tronçon 2-4 : Pose d'enrochement bétonné et d'enrochement libre sur les berges
- Tronçon 5 : Elargissement du gabarit hydraulique du cours du ruisseau
- Tronçon 6 : Remplacement et agrandissement de la traversée sous la route de la Ray afin d'augmenter la capacité hydraulique avec création d'une herse à l'entrée.

Travaux de renaturation

- Global sur le projet : Mesures de renaturation (plantations diverses)
- Tronçon 5 : Renaturation dans son ensemble
- Tronçon 7 : Remise à ciel ouvert du ruisseau en aval de la Route de la Ray avec création de mur en enrochement.

Pour synthétiser, les objectifs principaux de ce projet sont :

- Améliorer la migration piscicole et une renaturation du site
- Garantir le passage de la crue tri centennale
- Réduire les risques d'embâcle au droit des ouvrages.

Les propriétaires bordiers ont participé à deux séances organisées par la Commune en présence de la DGE-EAU et du bureau d'Etude Gruner, permettant ainsi, à chacun de s'exprimer. Le dossier des travaux a été mis à l'enquête en fin d'année dernière.

Le planning de la procédure complète pour l'obtention du permis de construire ainsi que le projet d'exécution n'est pas connu de manière précise à ce jour.

COÛT DES TRAVAUX

Le principe de financement des travaux se résume de la façon suivante :

Travaux de sécurisation		CHF 150'000.00
Travaux de renaturation		CHF 160'000.00
Installation de chantier		CHF 40'000.00
Etudes, suivi des travaux et frais de géomètre		CHF 75'000.00
Divers et imprévus		CHF 60'000.00
Coût total		CHF 485'000.00
TVA 8.1% et arrondi		CHF 40'000.00
Coût total TTC		**CHF 525'000.00**
Subvention cantonale 60%	CHF 315'000.00	
Subvention fédérale 35%	CHF 183'750.00	
Participation à charge de la Commune de Château-d'Oex 5%	**CH 26'250.00**	
Totaux	CHF 525'000.00	CHF 525'000.00

Remarque importante :

Il est encore à noter que la Municipalité a approché le Parc Naturel Régional (PNR) pour un soutien financier et ainsi prendre à sa charge la part communale de 5%. Le PNR dispose d'une enveloppe budgétaire provenant de diverses institutions engagées pour des projets de ce type (renaturation de rivière).

La Municipalité entreprendra toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir bénéficier de ce soutien et ainsi potentiellement décharger la commune de toutes charges financières pour ce projet.

CONCLUSION

Au vu des conditions financières très favorables à ce projet, la municipalité ne peut que vous encourager à soutenir la réalisation de ces travaux qui à terme doivent réduire les risques de dangers « eau » pour les riverains du cours d'eau.

Ceci permettra également aux propriétaires situés dans le périmètre concerné d'entretenir ou de modifier les bâtiments existants en ayant moins de contraintes en lien avec les exigences liées aux dangers naturels (danger faible).

En conclusion, la municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 01/2024 du 6 décembre 2023,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre les travaux de réaménagements cours inférieur du « Ruisseau du Mont ».

- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 525'000.00

- **De financer** ce montant :

 - Par une subvention cantonale à recevoir de l'ordre de 60% estimée à CHF 315'000.00 ;
 - Par une subvention fédérale à recevoir de l'ordre de 35% estimée à CHF 183'750.00 ;
 - Le solde de CHF 26'250.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.

Information sur les durées obligatoires d'amortissement :

Le montant CHF 26'250.00 est amorti sur une période de 40 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 6 décembre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Eric Grandjean	**Sophie Matthey**

Annexe : Plan.